

## ***4.1. Insertion des jeunes dans la vie active 7 mois après leur sortie du système éducatif : présentation des enquêtes d'insertion dans la vie active***

Les enquêtes sur l'insertion des jeunes dans la vie active (IVA) et des apprentis (IPA) sont un dispositif national piloté par la Direction de l'évaluation et de la prospective. Elles sont réalisées chaque année dans toutes les académies de métropole et d'outre mer.

Ces enquêtes interrogent les jeunes sept mois après leur sortie du système de formation initiale. Seule la situation des sortants de lycées et Centres de Formation d'Apprentis est analysée : sont exclus du calcul, les jeunes en poursuite d'études ou en contrat d'apprentissage. Ces enquêtes permettent de mesurer les difficultés que rencontrent les jeunes sur le marché du travail et de comparer leur insertion selon les formations suivies et le diplôme qu'ils possèdent.

**L'enquête IVA** concerne l'ensemble des jeunes sortis des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels des secteurs public et privé. Le champ de l'enquête présentée ici a été couvert sur deux ans : la moitié des spécialités de formation a été interrogée en 2004. Les formations non retenues en 2004 ont été enquêtées en 2005.

Afin de pouvoir disposer de résultats sur le groupe de spécialité «électricité, électronique », les données de l'enquête IVA 2004 et celles de l'enquête IVA 2005 ont été regroupées.

Pour notre étude, lorsque les effectifs sont suffisamment importants, des résultats sont restitués par spécialité fine. Ainsi, 5 spécialités ont été retenues : le BTS électrotechnique, le BTS maintenance industrielle, le BTS «informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques », le Bac PRO «équipement et installations électriques » et le BEP «métiers de l'électrotechnique ». Toutes ces spécialités relèvent de l'enquête IVA 2005.

**L'enquête IPA** concerne l'ensemble des Centres de Formation d'Apprentis (y compris les CFA agricoles). Le champ est exhaustif : il couvre toutes les spécialités de formation. Les résultats ci-après présentent la situation au 1<sup>er</sup> février 2005 des jeunes sortis d'apprentissage au cours ou à la fin de l'année scolaire 2003-2004. En revanche, il n'a pas été possible de restituer des résultats par spécialité fine pour l'enquête IPA.

**Les limites de ces enquêtes** : des taux de réponse faibles qui ne permettent pas une exploitation statistique de certaines spécialités voire de certains groupes de spécialités. Le taux de réponse des enquêtes IVA 2004 et 2005 s'élève globalement à 41 % pour l'ensemble de l'Ile-de-France et à 51 % en province.

Pour l'enquête IVA, des résultats qui se chevauchent sur deux années (2004 et 2005) et qui peuvent conduire à un nivellement des effets conjoncturels.

**Un nouveau dispositif pour l'enquête IVA 2006** : un partenariat a été mis en place avec la Région Ile-de-France, qui finance des relances téléphoniques auprès des non répondants à l'enquête. Pour l'ensemble de la région, le taux de réponse est passé à environ 66 % (70 % pour l'académie de Versailles) permettant, ainsi, une exploitation fine de l'enquête. Parallèlement, le champ de l'enquête a été étendu à toutes les spécialités de formation rendant possible une exploitation annuelle.

### 4.1.1. LES RESULTATS DE L'ENQUETE IVA

Les sortants de lycées d'Ile-de-France formés à la filière électricité électronique sont, en moyenne, un peu moins diplômés que dans le reste de la France (+DOM) : 20% des franciliens ont atteint le niveau bac+2 contre 27 % des provinciaux tandis que 42 % des premiers n'ont pas dépassé le niveau terminale BEP contre 33 % des seconds (tableau 1).

Parmi les formations dispensées, deux d'entre elles représentent plus de la moitié des effectifs dans le groupe «électricité, électronique» : le Bac pro «équipement et installations électriques» (30 % des effectifs dans les deux zones géographiques) et le BEP métiers de l'électrotechnique (35 % des effectifs en Ile-de-France et 26 % en province).

**Tableau 1 : Répartition des sortants de lycées selon le niveau, le diplôme et la spécialité par zone géographique**

Niveau de formation	Diplôme / spécialité	Ile-de-France	Province
III	Ensemble niveau 3	20%	27%
	dont BTS électrotechnique	12%	16%
	dont BTS électronique	6%	9%
IV	Ensemble niveau 4	38%	39%
	dont BAC PRO équipement et installations électriques	30%	31%
	dont BAC PRO micro-informatique réseaux - installations maintenance	6%	6%
V	Ensemble niveau 5	42%	33%
	dont BEP métiers de l'électrotechnique	35%	26%
	dont BEP métiers de l'électronique	6%	6%
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>

Sept mois après leur sortie de lycée, 44 % des jeunes formés en électricité ou en électronique ont décroché un contrat non aidé (tableau 2). Les conditions d'insertion s'améliorent sensiblement avec le niveau de diplôme notamment entre le niveau V et le niveau IV : un tiers de jeunes de niveau BEP sont en emploi non aidé contre 50 % des terminales professionnelles et 55 % des sortants de BTS. Les plus diplômés décrochent également plus souvent un emploi stable : la part des CDI à l'issue d'une terminale professionnelle (28 %) ou d'un BTS (29 %) est deux fois plus élevée qu'à l'issue d'un BEP.

Quel que soit leur niveau de diplôme, les jeunes sortis de lycées franciliens formés au groupe de spécialité «électricité, électronique» connaissent au 1<sup>er</sup> février 2004 ou 2005 une insertion plus difficile que leurs homologues provinciaux. L'écart dans l'accès à l'emploi non aidé est maximal aux niveaux BTS ou baccalauréat professionnel (environ 8 points). A l'issue d'une terminale BEP du groupe «électricité, électronique», le taux d'emploi en Ile-de-France est légèrement inférieur à celui rencontré dans le reste de la métropole (32 % contre 35 %). A ce niveau de formation, les jeunes franciliens sont même un peu moins souvent au chômage que les provinciaux (43 % contre 46 %) en raison de leur taux d'inactivité deux fois supérieur. Ainsi, 11% des sortants franciliens de terminale BEP se déclarent inactifs.

La plus forte propension d'inactifs en région parisienne par rapport à la province peut être rapprochée de la proportion plus élevée de jeunes qui sortent sans diplôme: c'est le cas de 51 % des terminales BEP franciliennes contre 41 % en province. En Ile-de-France, la majorité des inactifs déclarent se trouver dans l'attente d'une formation.

Si les conditions d'insertion à l'issue des spécialités du groupe «électricité, électronique» sont moins favorables pour les franciliens, leurs emplois sont, en revanche, plus stables : globalement, 23 % des contrats signés sont à durée indéterminée en région parisienne contre 19 % dans le reste de la France. Ces différences géographiques dans l'accès au CDI sont particulièrement marquées au niveau baccalauréat professionnel où l'écart est de 9 points en faveur de l'Ile-de-France.

C'est grâce à l'intérim que les provinciaux accèdent plus rapidement à l'emploi que leurs homologues franciliens. A l'issue d'un BTS, 23 % des premiers sont intérimaires contre 14 % des seconds. Ce rapport varie de un à trois à l'issue d'une terminale professionnelle.

**Répartition des lycéens sortis en 2003 ou 2004 du groupe de spécialité "électricité, électronique" selon leur situation sept mois après leur sortie de lycée (au 1er février 2004 ou 2005)**

<b>Ile de France</b>												
<b>Diplôme</b>	<b>Emploi non aidé</b>				<b>Emploi aidé</b>	<b>Stage</b>	<b>Chômage</b>	<b>Inactivité</b>	<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>dont CDI</b>	<b>dont CDD</b>	<b>dont Interim</b>					<b>en %</b>	<b>effectifs pondérés</b>	<b>Effectifs non pondérés</b>	
<b>Terminale BTS</b>	55	29	12	14	2	1	36	6	100	470	201	
<b>Terminale professionnelle</b>	50	28	14	8	5	3	38	5	100	902	368	
<b>Terminale BEP</b>	32	15	11	7	6	7	43	11	100	987	401	
<b>TOTAL</b>	44	23	12	9	4	4	40	8	100	2359	970	
<b>Province</b>												
<b>Diplôme</b>	<b>Emploi non aidé</b>				<b>Emploi aidé</b>	<b>Stage</b>	<b>Chômage</b>	<b>Inactivité</b>	<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>dont CDI</b>	<b>dont CDD</b>	<b>dont Interim</b>					<b>en %</b>	<b>effectifs pondérés</b>	<b>Effectifs non pondérés</b>	
<b>Terminale BTS</b>	64	24	17	23	3	2	29	2	100	2625	1513	
<b>Terminale professionnelle</b>	58	19	16	23	6	3	31	3	100	3756	1969	
<b>Terminale BEP</b>	35	15	9	11	6	8	46	5	100	3197	1456	
<b>TOTAL</b>	52	19	14	19	5	4	35	4	100	9578	4938	

Source : SPEP/enquêtes IVA 2004 et 2005

Parmi les spécialités retenues du groupe de spécialité «électricité, électronique», seul le BTS «informatique et réseaux» confère aux sortants de lycées franciliens une insertion meilleure que celle de leurs homologues provinciaux : respectivement 62% et 46% sont en emploi non aidé (tableau 3). En revanche, les conditions d'accès à l'emploi sont beaucoup plus favorables en province qu'en région parisienne à l'issue d'un BTS électrotechnique (+9 points en faveur de la province), d'un BTS «maintenance industrielle» (+12 points) ou d'un Bac professionnel «équipement et installations électriques» (+7 points). Cet avantage «provincial» s'appuie sur un recours à l'intérim beaucoup plus fréquent qu'en Ile-de-France.

Enfin les conditions d'insertion à l'issue d'une terminale BEP «métiers de l'électrotechnique» sont légèrement plus favorables en province : en Ile-de-France, un tiers des sortants ont signé un contrat non aidé et près de la moitié (47 %) est au chômage, contre des proportions de 37 % et 45 % en province.

Répartition (en %) des sortants de lycée du groupe de spécialité "électricité, électronique" par spécialité selon leur situation sept mois après leur sortie de lycée (au 1er février 2005)

au 1er février 2005 (spécialités les plus représentées)

Ile de France

Spécialité	Emploi non aidé				Emploi aidé	Stage	Chômage	Inactivité	TOTAL		
	Total	dont CDI	dont CDD	dont intérim					%	Effectifs pondérés	Effectifs non pondérés
BTS Electrotechnique	58	31	14	13	1	1	35	5,4	100	282	131
BTS informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques	62	27	27	8	7	1	27	2,3	100	143	70
BTS Maintenance industrielle	59	31	17	11	4		36	1	100	162	87
BAC PRO Equipement et installations électriques	55	31	14	10	2	2	36	5,5	100	716	310
BEP Métiers de l'électrotechnique	33	15	11	7	5	5	47	9,6	100	848	368

Province

Spécialité	Emploi non aidé				Emploi aidé	Stage	Chômage	Inactivité	TOTAL		
	Total	dont CDI	dont CDD	dont intérim					%	Effectifs pondérés	Effectifs non pondérés
BTS Electrotechnique	67	24	18	25	3	1	27	1,2	100	1549	887
BTS informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques	46	17	20	10	6	3	42	2,4	100	612	352
BTS Maintenance industrielle	71	28	18	25	4	1	24	0,8	100	947	541
BAC PRO Equipement et installations électriques	62	20	16	26	5	3	28	2,4	100	2931	1525
BEP Métiers de l'électrotechnique	37	15	10	12	6	7	45	5	100	600	274

#### 4.1.2. LES RESULTATS DE L'ENQUETE IPA

Les sortants d'apprentissage formés à la filière électricité électronique sont, en moyenne, beaucoup plus diplômés que dans le reste de la France (+ DOM) : 27 % des franciliens ont atteint le niveau bac+2 soit près de trois fois plus que les provinciaux. Parallèlement, seuls 38% des franciliens n'ont pas dépassé le niveau BEP contre 57 % des provinciaux (tableau 4).

L'éventail des formations est très diversifié chez les sortants de niveau II et I. En revanche, aux niveaux de formations moins élevés, certaines spécialités sont largement représentées : ainsi au niveau IV, le baccalauréat «équipement et installations électriques»; au niveau V le Cap «installations en équipements électriques» pour la province ou encore le BEP «métiers de l'électrotechnique» en Ile-de-France.

Répartition des sortants d'apprentissage selon le niveau, le diplôme et la spécialité

Niveau de formation	Diplôme / spécialité	Ile de France	Province
II & I	<b>Ensemble niveau 2 et 1</b>	<b>19%</b>	<b>3%</b>
	dont ingénieur ITI TI spécialité électronique informatique CNAM	5%	0%
III	<b>Ensemble niveau 3</b>	<b>8%</b>	<b>7%</b>
	dont BTS électrotechnique	5%	5%
IV	<b>Ensemble niveau 4</b>	<b>35%</b>	<b>33%</b>
	Dont bac pro équipement et installations électriques	19%	17%
	dont BP installations et équipements électriques	4%	13%
	dont bac pro micro-informatique réseaux : installation maintenance	5%	1%
V	<b>Ensemble niveau 5</b>	<b>38%</b>	<b>57%</b>
	dont CAP installations en équipements électriques	16%	25%
	dont MC5 mise au point électrique et électronique auto	1%	14%
	dont BEP métiers de l'électrotechnique	18%	11%
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>

A l'issue de l'apprentissage, les conditions d'accès à l'emploi sont plutôt favorables pour les jeunes formés aux spécialités «électricité, électronique». Près des deux tiers sont en emploi non aidé à l'issue du niveau V. C'est le cas de trois quarts d'entre eux dès le niveau baccalauréat. Les apprentis de niveau 4 se déclarent même moins souvent au chômage que leurs confrères de niveau II et I (15 % contre 22 %) en raison, notamment, de leur plus forte propension à accéder à un contrat aidé (tableau5).

Plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'emploi est stable : 56 % des jeunes de niveau baccalauréat, 59 % de ceux de niveau II ou I ont décroché un CDI contre 34 % de ceux de niveau CAP ou BEP.

Les apprentis formés aux spécialités «électricité, électronique» rencontrent globalement des conditions d'insertion peu différentes selon qu'ils aient été formés en région parisienne ou en province : ainsi, 72 % des sortants franciliens sont en emploi non aidé et 22 % se déclarent au chômage. Ces pourcentages s'élèvent respectivement à 70 % et 23 % pour les sortants du reste de la France. Selon le niveau de formation, les franciliens sont un peu plus avantagés que leurs homologues provinciaux lorsqu'ils sont issus d'un niveau II ou I (75 % sont en emploi non aidé et 22 % sont au chômage contre respectivement 72 % et 27 %). A l'issue des niveaux 4 et 5, la situation est à peu près similaire dans les deux zones.

**Répartition des apprentis sortis de classes terminales en 2003-2004 du groupe de spécialité électricité électronique selon leur situation au 1er février 2005 et selon leur niveau**

### Ile de France

Niveau de formation	Emploi non aidé				Emploi aidé	Stage	Chômage	Inactivité	TOTAL		
	TOTAL	dont CDI	dont CDD	dont Interim					en %	effectifs pondérés	Effectifs non pondérés
II & I	75	59	13	3	1	1	22	2	100	197	114
III	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	88	45
IV	77	56	12	9	5	3	15	1	100	368	167
V	63	34	18	11	3	2	29	4	100	400	157
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>48</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>1053</b>	<b>483</b>

### Province

Niveau de formation	Emploi non aidé				Emploi aidé	Stage	Chômage	Inactivité	TOTAL		
	TOTAL	dont CDI	dont CDD	dont Interim					en %	effectifs pondérés	Effectifs non pondérés
II & I	72	51	17	4	0	0	27	1	100	150	101
III	80	45	16	19	2	2	15	2	100	289	185
IV	79	50	16	12	5	1	15	1	100	1467	802
V	63	39	14	9	5	3	28	2	100	2514	1143
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>44</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>4420</b>	<b>2231</b>

Source : IPA 2005